

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 07 JUILLET 2016

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Stanislas Halphen (à partir de 19h50), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Albert Da Silva (à partir de 19h30), François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Frédéric Henriot (à partir de 18h45), Raymond Raphaël, Alain Roche, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard
Stanislas Halphen (jusqu'à 19h50)
Eliane Sauteron
Albert Da Silva (jusqu'à 19h30)
Véronique France-Tarif
Alexis Forêt
Claudie Mory
Claude Thomas-Collombier
Frédéric Henriot (jusqu'à 18h45)
Isabelle Ladousse
Rémi Darmon
Simone Parvez
Caroline Danhiez
Stéphane Charousset

Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Pouvoir à Michèle Viala
Pouvoir à Elisabeth Caux
Pouvoirs Pierre Chazan
Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Ariane Wachthausen
Pouvoir à Astrid Auzou-Connes
Pouvoir à François Rousseau
Pouvoir à Alain Roche
Pouvoir à Patrick Bernert
Pouvoir à Rachid Redouane

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 18h30	19
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Gabriel Laumosne est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2016-75 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – CRITERE : INTEMPERIES JUIN 2016

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 NPPV (M. Charousset) :

- **Sollicite** l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016, pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la rénovation des équipements endommagés.

- **Atteste** qu'aucune décision d'aide financière n'a été obtenue pour ces travaux.
- **Précise** qu'un plan de financement sera présenté lorsque l'ensemble des pièces aura pu être rassemblé.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette démarche.

2016-76 – INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 NPPV (M. Charousset) :

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris - Saclay, du 16 juin 2016.

2016-77 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane), 1 NPPV (M. Charousset) :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emplois : attachés Grade : attaché	- ancien effectif : 17 - nouvel effectif : 16
Cadre d'emplois : rédacteurs Grade : rédacteur	- ancien effectif : 16 - nouvel effectif : 15
Cadre d'emplois : adjoints administratifs Grade : adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 5 - nouvel effectif : 4
Grade : adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 3 - nouvel effectif : 8
Grade : adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 19 - nouvel effectif : 13

Filière technique

Cadre d'emplois : ingénieurs Grade : ingénieur	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
Cadre d'emplois : techniciens Grade : technicien principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1
Cadre d'emplois : agents de maîtrise Grade : agent de maîtrise principal	- ancien effectif : 8 - nouvel effectif : 7
Grade : agent de maîtrise	- ancien effectif : 9 - nouvel effectif : 12

Cadre d'emplois : adjoints techniques
Grade : adjoint technique de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 6

Filière médico-sociale

Cadre d'emplois : puéricultrice
Grade : puéricultrice hors classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : puéricultrice classe supérieure

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : agent spécialisé des écoles maternelles
Grade : agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Grade : agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 13
- nouvel effectif : 12

Filière police municipale

Cadre d'emplois : agent de police municipale
Grade : brigadier

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Grade : gardien

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 4

- **Crée** un poste d'informateur jeunesse dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », à raison de 28h par semaine, pour une durée initiale de 12 mois.
- **Précise** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois (6 mois minimum), renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement, notamment à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2016-78 – SPORTS – TARIFICATION DU STADE NAUTIQUE MUNICIPAL

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane), 1 NPPV (M. Charoussat) :

- **Décide** d'étendre la tarification du billet à l'unité « Orcéens », avec justificatif de domicile, à l'ensemble des habitants des 27 communes de la Communauté Paris Saclay jusqu'au 31 août 2016.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2016-79 – AMENAGEMENT DURABLE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE – CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DU CHEMIN RURAL N°38

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 NPPV (M. Charousset) :

- **Demande** le classement du chemin rural n° 38 dans la voirie communale.
- **Dit** que le tableau de classement des voies communales sera mis à jour.
- **Autorise** le Maire ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

2016-80 – URBANISME - CESSION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE (AI 64) DE 158 M² NON BÂTIS, SITUEE A L'ANGLE DES RUES FLORIAN ET DE LOZERE A MADAME ET MONSIEUR BRIQUEZ

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 NPPV (M. Charousset) :

- **Approuve** la cession par la ville à Madame et Monsieur BRIQUEZ d'une emprise de terrain d'une superficie de 158 m² sise parcelle AI 64.
- **Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la cession de cette emprise pour un montant minimum de 56 650 €.

2016-81 – URBANISME – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PRISE EN COMPTE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE REGLEMENTAIRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME PREVUE PAR LA LOI ALUR

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 NPPV (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** que sera applicable au projet de PLU l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-53 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 et que la présente délibération constitue la délibération expresse visée au VI de l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015.

2016-82 – URBANISME – BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 NPPV (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Confirme** que la concertation publique s'est déroulé conformément aux modalités prévues par la délibération prescrivant la révision du PLU.
- **Tire** le bilan de la concertation, tel qu'il a été présenté.
- **Dit** que ce bilan pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

- **Arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **Dit** que conformément aux dispositions des articles L 153-16 et suivants du Code l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise pour avis :
 - aux personnes publiques et organismes associés à la révision du Plan Local d'Urbanisme, à la préfecture ainsi qu'à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
 - aux personnes à consulter de fait ou parce qu'elles en ont fait la demande ;
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale intéressés ;
 - aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.
- **Dit** que conformément à l'article R 153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération relative à l'arrêt du projet de révision fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publié au recueil des actes administratifs de la commune d'Orsay.
- **Précise** que le projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté, sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Orsay (Service Urbanisme).

La séance est levée à 20 heures.

Orsay, le 11 JUL. 2016

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 11 JUL. 2016